

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR. 2 MAI

Demain jeudi, fête de l'Ascension, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

INTER POCULA

Je n'ai jamais pu me justifier la particulière aberration mentale qui détermine l'homme d'Etat petit ou grand, même le politicien ordinaire, à choisir exclusivement, pour champ de discours tantôt gouvernemental tantôt anti-gouvernemental, les salles à manger de quelque nature que ce soit et à porter impunément le trouble parmi d'honnêtes concitoyens réunis à seule fin de déguster un repas convenable, de causer en toute liberté, amicalement, les coudes sur la table, le gilet déboutonné.

C'est pourquoi je ne trouve pas ridicule, encore moins inconvenant, le journaliste du Rhône qui coupa la première bordée rhétorique de M. Casimir-Perier par cette brève protestation: « Pas de politique! »

Comment! les occasions pleuvent, grèlent quotidiennement à la Chambre, dix fois plutôt qu'une, hélas! pour les ministres et les députés de toute opinion, d'expectorer les flatulentes « Pallas » qui surchargent généralement leur estomac et vous attendez que des nationaux à la bonne franquette, le cœur sur la main, gais, bons vivants, vous convient à une fête, un extra, une inauguration de n'importe quoi! et, comme réponse à leur gracieuse invitation, vous poussez l'indiscrétion, je dirai plus, l'indécence, jusqu'à pondre, couvrir, emporter, soit dans un compartiment de vos valises, soit au plus profond de vos larynx, des tartines offensives et réhibitives dont le seul résultat connu se borne à procurer d'atroces gastrites, pour le moins des migraines, aux amphitryons et aux compensaux! Et on ne vous réclame pas un centime en compensation de cette incongruité? Malheur de malheur!

Voyons, monsieur Casimir-Perier, la main sur la conscience, qu'est-ce que les Lyonnais vous ont fait? La cause de cette mystérieuse vengeance, de cette pénitence farouche?

On ouvre l'Exposition. Les choses marchent bien. La revanche s'annonce, triomphale, du four ruineux de 1871. La pluie chet à seaux débordés, c'est vrai; mais il est possible, facile de mouiller l'averse, d'annuler son passage effectif désastreux par l'application interoe et réitérée des crus du Beaujolais qui sont à portée de main, de l'Érmitage qui embaume la rive gauche du Rhône, quelques kilomètres au-dessous de la Tête « d'or ». Vous arrivez, Monsieur le ministre. On vous comble de parapluies d'abord; ensuite de harangues complimentieuses et de prévenances. On vous porte à bras tendus sous le pavillon central....

Je vous vois, c'est-à-dire je m'imagine vous voir, monsieur Perier, assis en face de ces robustes et francs gosses qui ont une si belle pente de gosier, le rire si large, la plaisanterie si grasse. Je vous contemple et vous salue *inter pocula* et non — je l'espère bien — *inter Cocula*, ce qui serait une compromission sans excuse chez un dignitaire de la République. On savoure, on sirote, on cause, on

blague; on est, sinon frères, au moins égaux et de complet accord: Tout à coup, vous vous levez. Les maques épanouis, rayonnants, pâlisent et se glacent. Vous redressez votre col; vous passez le doigt dans son échancre pour assurer le jeu des poumons. Un silence effrayant s'établit. Les verres effleurés se reposent tristement sur la table; les lumières se ternissent.... Et vous décochez en pleine poitrine, à ces infortunés fils de Gilbert, un bloc de béton parlementaire capable d'écraser Antée!!!

Est-ce que, par charité, on ne pouvait pas remettre cette chose-là au lendemain, ailleurs?

J'entends. On va m'opposer Archias, le tyran Thébain, le pochard sceptique auteur de l'axiome classique à demain les affaires sérieuses! Pardon. Je ne saisis pas la connexité. Nulle affaire vraiment sérieuse ne lancinait M. Perier. Il n'avait à ses trousses pas le moindre Pélopidas — n'en a point qui veut! — et personne ne sentait un impérieux besoin de programme d'Etat, du moins jusqu'à ce moment.

Et pourtant, il eut été si gentil de votre part, ô Casimir, si compatissant, de vous abstenir. Vous buviez à la santé des organisateurs, des exposants, des habitants, du saucisson local et de M. Carnot. On trinquait à la vôtre. Vous nous évitiez M. Gaillon, M. Champoudry, qui se sont crus obligés de rencherir sur vous. Le chagrin du café refroidi, des cigares éteints nous était épargné. Vous vous êtes montré sans pitié. A mon tour.

Il est, vous le savez mieux qu'à moi, au monde, des récalcitrants, des réfractaires, risquons le mot, des révoltés qui jettent des boules dans vos quilles, au nom de la liberté de la parole, de la liberté de la plume, de la liberté de conscience.

Moi, je vous lance mon anathème au nom des droits imprescriptibles de la libre digestion.

Et je souhaite que, dans toutes les salles, granges, caves, tous les halls et greniers où se tiendra une assemblée de fourchettes, soit affiché cet inflexible règlement:

« 1° Il est interdit de déposer des discours sur et contre les tables.

» 2° A bas les gêneurs! à bas la politique de dessert!!! »

S.

LA CHAMBRE

Séance du 1^{er} mai

Très peu de monde en raison de la solennité du jour. Les députés se poussent de l'air dans la foule. M. Chauvière, lui-même, qui doit interpellier aujourd'hui, fait défaut.

M. Flandin présente une proposition tendant à la réglementation des interpellations et à la fixation, au seul jeudi de chaque semaine, du débat de ces interpellations.

M. Le Hérisse demande le renvoi à la commission du règlement de la Chambre. 251 voix contre 248 repoussent le renvoi.

En conséquence, M. Le Hérisse sollicite la discussion immédiate de son projet.

273 voix contre 227 s'opposent à cette discussion.

M. Chauvière reparait pour revendiquer, au nom de la municipalité parisienne et de la grande cité, la possession de l'Hôtel de Ville,

« le palladium de nos libertés » (???) envahi sans droit par M. Poubelle, avec la complicité du gouvernement.

M. Raynal estime la chose toute naturelle.

M. Humbert demande qu'on laisse l'Hôtel de Ville à la municipalité, comme « on laisse les enfants à leur mère et les roses aux rosiers ». Le gouvernement doit construire un hôtel spécial pour M. le Préfet de la Seine et laisser, etc... (comme ci-dessus).

Plusieurs députés réclament l'ordre du jour pur et simple, accepté par 394 suffrages contre 98.

Et la Chambre s'ajourne à samedi.

Dame, après un pareil travail....

LE 1^{er} MAI

A PARIS

Des masses de promeneurs, énormément de poussière, très peu de manifestants proprement dits.

En revanche, on a beaucoup parlé, par suite beaucoup bu, car rien n'altère autant que l'usage immodéré de la glotte. Néanmoins, calme partout, et chômage moins grand que l'an passé.

Chômage des terrassiers, dans plusieurs usines et dans quelques ateliers de mécanique de la rive gauche. Pas de « débauchement » aux grandes compagnies des chemins de fer.

Par contre, des discours comme s'il en pleuvait.

Discours de M. Allemane, au Château-d'Eau.

Il traite de bandit M. Casimir-Perier, et cette injure est couverte d'applaudissements.

« On ne discute pas, dit-il, avec ses ennemis, on les frappe. »

» Ayons les huit heures! Et quand, hommes et femmes, n'auront plus que huit heures à livrer au capitalisme, ils en auront huit pour le combattre et le détruire.

» Deux heures de travail de moins, c'est deux cartouches de plus dans notre giberne, et à quelque prochain 1^{er} mai, c'est six heures que nous demanderons, et ne les demanderons plus la casquette à la main... »

Une voix: « Le revolver au poing! »

Une autre voix: « Le fusil à l'épaule. »

— Confiance, reprend Allemane, la bourgeoisie a peur, et la peur de la bourgeoisie, c'est le commencement du triomphe. (Bravos frénétiques.)

Cris divers: « Vive la Commune! A bas la Patrie! »

Discours un peu mou de M. Zevaës, salle Barrat; discours salle du Progrès, salle du Commerce, à l'Éden du Temple, à la Maison du Peuple, à l'Éden de Grenelle, aux salles Jantou et Léger, à la maison Thouy.

Pas de drapeau rouge, pas de conflit avec la police, pas de cris. Tous plus doux que des agneaux. On n'exhibe, partout, en fait d'emblème et de signe de ralliement, que le triangle de cuir rouge portant ces mots: « les trois-huit ».

(Voir aux DERNIÈRES NOUVELLES pour les incidents de la soirée.)

EN PROVINCE

A Fourmies, chômage de 12 usines sur 27; chômage complet à Trignac. A Lyon, Nantes, Perpignan, Marseille, Toulouse, Albi, Lille,

Cransac, Bordeaux, Saint-Nazaire, Toulon, tranquillité parfaite. Lens a dû manifester dans la soirée. Montpellier s'est payé un vermouth d'honneur (???) Chômage à Douai, aux mines de l'Escarpelle, à Tarare. Chômage des verriers à Rive-de-Gier.

A Carmaux, la gendarmerie saisit un drapeau rouge.

A L'ÉTRANGER

Tranquillité en Autriche. En Bohême, à Warasdort, un poste dissipe par la force un groupe d'assistants. En Belgique, à Charleroi, 2,500 chômeurs. En Italie, à Bologne, les magasins sont fermés. A Milan, nombreux chômeurs. Berlin, Londres, Madrid sont absolument paisibles.

INFORMATIONS

Dans les commissions

La Chambre a nommé la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre le député socialiste Tousseint; sur onze membres, huit sont hostiles à cette autorisation et trois seulement favorables.

Un incident a été soulevé à la réunion tenue par la commission parlementaire de la marine. M. Lockroy a demandé que la commission saisisse la Chambre d'une motion en vue de réclamer la communication des rapports et documents recueillis par la commission extra-parlementaire.

M. Le Myre de Vilers, Chautemps et Abel ont combattu cette motion.

M. de Mahy, président, a ajouté que si la commission se rangeait à l'avis de M. Lockroy, elle sortirait de ses attributions; M. Lockroy n'a pas insisté, se réservant de provoquer l'incident devant la Chambre en son nom personnel, et sans engager la commission.

Affaissement de terrains

Saint-Étienne, 30 avril. — Un phénomène géologique extraordinaire vient de se produire sur le territoire de la concession de la Compagnie des houillères du Cros, appartenant au baron de Rochetaillée.

Plusieurs milliers de mètres carrés de terrains se sont affaissés graduellement.

L'administration supérieure a obligé la direction de la mine à barricader la surface crevassée afin d'éviter les accidents qui pourraient se produire, car l'annexe de la manufacture d'armes est construite sur ces terrains et une catastrophe pourrait se produire.

Rupture d'un appontement

L'agence de la Compagnie de navigation du Danube expédie la dépêche suivante:

« L'appontement conduisant au bateau à vapeur qui fait le service de Braïla (Roumanie) s'est effondré sous le poids des voyageurs, qui se précipitaient sans précaution vers le bateau, malgré les pressants avertissements des autorités et des représentants de la Compagnie.

» D'après les constatations faites jusqu'à présent, sept personnes ont péri et soixante ont été sauvées.

» Une enquête a été ouverte. »

Victimes de la science

Vienne (Autriche). — Huit membres de l'Association pour l'exploration des cavernes, qui

ont pénétré dans les cavernes de Luelef, près de Sourach, n'ont pu en sortir, parce que les ruisseaux qui coulent à l'intérieur ont subi une crue causée par les pluies.

Ils sont enfermés en cet endroit depuis samedi.

On a essayé de les sauver en modifiant le cours de l'eau. Le résultat n'est pas encore connu.

Les anarchistes espagnols

Le bruit couru à Barcelone que, dans une séance secrète tenue par le Conseil de guerre, le commissaire du gouvernement a requis la peine de mort contre dix des anarchistes impliqués dans l'attentat contre le maréchal Martinez Campos.

Le vélo-pède à nageoires, ou la bécane aquatique, ou le cyclisme fluvial

Imaginez — flottant sur l'eau, — deux humbles planchettes d'acajou, et, entre les deux planchettes, une bicyclette, une vraie bicyclette, mais dont les deux roues, au lieu d'avoir des pneumatiques, ont des aubes.

Sur cette bicyclette, on a vu un monsieur pédaler, à Paris, remonter la Seine, tranquillement, se dirigeant avec son guidon, lequel guidon actionne un gouvernail.

Saumurois, allez-y !

BULLETIN FINANCIER

4^{er} mai 1894.

La hausse s'est poursuivie aujourd'hui sur nos rentes avec une grande intensité. La liquidation a forcé les vendeurs à se racheter. On a coté comme report de 0,04 c. à 0,06 c. Berlin est lourd. Vienne est ferme. Londres lève le 4^{er} mai, qui paraît du reste devoir se passer sans bruit.

Le 3 0/0 finit à 100.30, le 3 1/2 est à 106.70 ex-coupon.

Très fermes nos sociétés de crédit. Foncier à 957.50, Lyonnais à 746.25. Comptoir National d'Escompte à 502.50.

Le Suez s'inscrit à 2.831.25.

L'Italien s'avance à 78.25. L'Extérieure est un peu faible à 64 1/16. On dit que la Banque d'Espagne fait des difficultés pour le renouvellement des obligations du Trésor.

Turc 4 0/0 en hausse à 94.

L'emprunt norvégien 3 1/2 0/0 qui sera émis du 4 au 8 mai prochain portera sur un capital nominal de 19,505,700 couronnes, soit 27 millions de francs environ.

La situation financière de la Norvège justifie pleinement l'opération projetée. Ce petit Etat de 2 millions d'habitants a un budget annuel qui atteint à peine 50 millions de couronnes en dépenses, et les recettes, toujours supérieures aux prévisions budgétaires, comprennent pour environ 15 millions de couronnes de recettes de chemins de fer, postes et télégraphes, revenus de capitaux actifs et productifs des biens de l'Etat, ce qui fixe le chiffre des impôts annuels payés par chaque habitant à la modeste somme de 25 francs.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

15 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Le premier érable que le comte Albert jeta bas écorcha ses mains blanches, et il se coucha bien des fois, mort de fatigue, auprès de la méchante scie qui devait lui conquérir son tas d'or.

Au bout d'une semaine, il s'était fait une pauvre hutte en branchages, et un foyer à l'abri des pluies pour cuire son gibier.

Ses outils étaient rares et mauvais, mais il avait de bonnes armes.

Une nuit qu'il travaillait, au clair de la lune, au barrage de sa rivière, des coups de feu retentirent au sud de son claim.

Il vit un Indien, armé seulement d'une hache, qui défendait de son mieux une femme blanchie contre l'attaque de trois bandits qu'il prit pour des Mexicains.

En pareil cas, l'usage est de laisser faire. La maxime : « Chacun pour soi ! » règne despotiquement au pays d'or.

Le comte Albert abattit l'un des coquins

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 2 Mai
Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 12°
Midi,	759 m/m	au-dessus 17°
Hausse,	5 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 6°

SAUMUR

Le 1^{er} mai à Saumur

Journée calme, malgré la présence authentique de MM. Caumeau et Dervillers qui avaient daigné accepter un déjeuner à Saint-Florent. M^{me} Paule Mink a pressait, avant-hier soir, ses irrévocables adieux à la ville de Saumur : il paraît qu'on ne s'était point entendu.

Soirée tranquille. Toutefois, vers minuit, une dizaine de « premier-mageux » circulait à travers la ville, le coffre dûment garni de liquides réconfortants. Rue Saint-Jean, la bande entonna une *Carmagnole* si bruyante, qu'un habitant, impatienté, versa sur les amis une pleine seau d'eau. Après la protestation toute naturelle des inondés, le calme se rétablit dans la rue ; et, ce matin, on n'avait aucun incident sérieux à noter.

Accident occasionné par le tramway (n° 1759)

Hier soir, un camionneur de la maison Riverein transportait, à une « assemblée » voisine, un manège de chevaux de bois, quand, place de la Bilange, le cheval glissa sur les rails et tomba. On releva aussitôt l'animal indemne ainsi que son conducteur, et le « cheval de bois » n'a subi aucune détérioration.

Nous déclarons, en toute franchise, que, dans le public, on commence à croire que l'administration municipale s'entend avec les médecins et les vétérinaires pour maintenir, tant qu'elle le pourra, par sa force d'inertie, cette machine à fractures augmentant chaque jour, dans de notables proportions, la clientèle des docteurs et des « mageux » qui concèdent à la municipalité une remise proportionnelle, tant sur les bêtes que sur les humains.

Les voleurs de lapins

La nuit dernière, V... ou ses élèves ont escaladé un mur de clôture, rue de l'Abattoir, et dérobé, dans leur clapier, sept lapins appartenant à M. X... Les voleurs essayèrent de fracturer la porte d'un poulailler. Mais, soit que la serrure fût solide, soit qu'ils aient été dérangés pendant leur tentative, les poulets ont échappé au triste sort qui leur était réservé.

Objet perdu

Hier, M^{me} Boutin, couturière, rue d'Orléans, a perdu une pèlerine d'enfant en drap bleu. Prière de rapporter au bureau de police.

Objet trouvé

Lundi dernier, M. Eugène Ragueneau, marinier, rue du Roi-René, a trouvé, dans la Loire, près de Montsoreau, un petit bateau en chêne blanc qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Chienne perdue

Dimanche dernier, M. Olivier Leroy, propriétaire à Chacé, a perdu une chienne de chasse couchante, de poil blanc tacheté de marron foncé, avec un collier sans nom.

Prière de la ramener au bureau de police ; il y aura récompense.

Musique des Écoles communales

Demain jeudi, 3 mai, à 8 heures du soir, la Musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Bonnière, pas redoublé... DUBREUIL.
2. Elisa, mazurka... BOURDON.
3. Violette, schottisch... DASQUE.
4. Le Chant du père, quadrille... MARIE.
5. Coq-Hardi, pas redoublé... TILLIARD.

Théâtre de Saumur

C'est lundi prochain 7 mai que sera représenté *Monte-Cristo*, drame en 4 parties, 5 actes et 11 tableaux, de MM. Alexandre DUMAS et A. MAQUET, par la troupe Jules RIVÉY.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

Mort accidentelle

Au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, sur le bord de la route, s'était installée, la semaine dernière, une voiture dite « roulotte », couverte d'une toile, attelée de deux chiens et habitée par un homme étranger au pays.

Dimanche dernier, n'ayant pas aperçu l'inconnu qui rôdait de temps à autre, M. Raveau, épicier au Chapeau, eut l'idée de regarder dans la voiture, et vit cet homme plié sur les genoux, la tête appuyée sur des couvertures lui servant probablement de matelas. M. Raveau appela l'individu ; pas de réponse. Il le toucha ; la main était glacée.

On avisa M. le maire de Saint-Lambert qui prévint aussitôt la gendarmerie de Saumur, laquelle, accompagnée de M. le Procureur de la République et de M. le docteur Peton, vint informer. L'homme était mort dans la nuit du samedi au dimanche, tué par une congestion cérébrale. On trouva, dans l'une de ses poches, un extrait de naissance au nom de Drillaud, né, le 7 novembre 1834, à Ciré (Charente-Inférieure).

Sa profession ? nous la donnons en mille. *Pédicure III*

M. le Procureur délivra un permis d'inhumer et Drillaud a été enterré, lundi soir, au cimetière de Saint-Lambert-des-Levées.

Assaut d'armes au Mans

Dimanche, l'Union Sarthoise donnait, dans la salle des Concerts, au profit des pauvres de la ville du Mans, un assaut présidé par le colonel du 117^e de ligne et auquel ont pris part un grand nombre de maîtres d'escrime.

Nous détachons du compte rendu de la *Sarthe* le passage suivant :

« L'année dernière, M. de Buyscher, adjudant maître d'escrime au 26^e d'artillerie, devait lutter avec M. Cateau, adjudant maître d'escrime à l'École de Saumur. Mais ce dernier se trouva dans l'impossibilité de venir.

» Nous n'y avons rien perdu puisque l'assaut a eu lieu cette année. — Il est inutile, au Mans, de faire l'éloge de M. de Buyscher. Tous les escrimeurs l'ont vu tirer et ils savent que c'est l'un des plus redoutables joueurs de l'armée. Il a trouvé, dans M. Cateau, un adversaire digne de lui. Les deux maîtres ont sensiblement le même jeu. Beaucoup de calme, beaucoup d'observation ; des attaques bien préparées se produisent, au moment utile, avec une foudroyante rapidité. Leur assaut a été un vrai régal pour les dilettanti du fleuret.

La foire d'Angers

Hier mardi, 4^{er} mai, grande affluence de bestiaux sur tous les marchés, nombreuses affaires traitées à des cours très élevés.

Les prix du foin et de la paille ont sensiblement fléchi.

Blé sans changement ; peu d'activité dans les transactions.

Le général de Kerhué à Angers

Dimanche, le général Cramzel de Kerhué, commandant le 9^e corps d'armée, est arrivé à Angers par le train de 4 h. 58. Il était accompagné du général Grandin, inspecteur de cavalerie, et de quelques officiers d'état-major.

Son but n'était que de faire une simple visite des casernements. Aussitôt arrivé, en effet, il a été reçu par les généraux d'Esclévin et Mourland, et a parcouru avec eux les différents quartiers, des pontonniers, d'abord, puis des dragons et enfin des fantassins.

Tout s'est borné à une constatation sommaire de l'état des lieux, de l'installation et de la tenue des salles ; le général de Kerhué n'a pas même permis qu'on lui rendit les honneurs militaires d'usage en pareille circonstance.

Il est reparti le soir même pour Tours, par le train de 5 h. 40.

Jochim du Bellay

Déjà, à diverses reprises, la presse angevine a parlé de la statue que les Bretons vont élever

d'un coup de carabine et mit les deux autres en fuite.

L'Indien blessé se traîna jusqu'à lui sur ses genoux et lui baisa les pieds. Depuis cette nuit-là, Towah le Pawnoie est le serviteur, ou plutôt l'esclave du comte Albert.

Ces Indiens ne se lassent ni de se venger ni d'aimer.

Le comte Albert ouvrit sa hutte à Towah et à Lile sa compagne. Lile était jeune et belle. C'était une Espagnole des frontières. Lile et Towah étaient mariés chrétiennement.

Ce fut par Towah que le comte Albert apprit à quel genre de bandits il avait eu affaire.

C'étaient trois Couteaux d'or.

Towah lui raconta, en outre, la ruine de sa tribu, et ce massacre des Pawnoies blancs auquel lui seul avait survécu.

Une circonstance étrange et qui témoigne de la rapidité avec laquelle tout se renouvelle dans ce pays, est celle-ci : deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le massacre et cependant il ne restait plus au campement des Golden-daggers que quatre aventuriers ayant participé au carnage. La plupart s'étaient éloignés par cette incessante passion de changer qui possède tout le monde en Californie. Le sang

des autres avait rougi la hache de Towah.

Towah était un véritable Indien. Tant qu'il y eut un seul des destructeurs de sa race au campement, il ne dormit jamais sous la tente du comte. Sa femme et lui sortaient sans bruit quelques heures avant le jour. A l'aube, le comte les voyait revenir, et parfois Towah disait :

— Les os de mon père sont rouges.

Cela signifiait qu'un Golden-dagger avait eu la tête fendue à son poste de sentinelle ou dans son hamac, et que Towah avait répandu quelques gouttes de son sang sur la sépulture de ses ancêtres.

Depuis l'aurore jusqu'à la nuit, Lile et Towah travaillaient sans relâche avec le comte. La rivière était barrée. Dix-huit cents pieds de planches s'échaient au soleil. Le comte Albert et ses deux auxiliaires eurent bientôt établi une machine, assurément très imparfaite, mais qui fonctionnait tant bien que mal.

Elle suffisait pour laver le sable de la rivière, qui contenait l'or en énorme proportion.

Le comte Albert put écrire à Ellen qu'il reviendrait avant un an, et qu'il reviendrait riche.

Les moyens de communication par la voie de

terre sont précaires et difficiles. Le comte Albert a su depuis que ni cette lettre ni d'autres, qu'il écrivit plus tard, ne parvinrent à leur destination.

Un matin, Towah enterra son tomahawk sanglant et dit :

— C'était le dernier ! J'ai fini.

La nuit suivante, il dormit sur des feuilles sèches avec sa femme. Mais l'ennemi avait trouvé sa trace. A peu de jours de là, les Golden-daggers vinrent rôder autour de la hutte. Towah l'entoura d'un rempart de troncs d'arbres dans lesquels il perça des meurtrières. Il y avait dans la hutte ainsi retranchée trois carabines et des munitions en abondance.

Le comte Albert prit encore d'autres précautions. Il creusa nuitamment un trou dans la terre à quelque distance du fort, et y plaça le produit déjà considérable de son travail.

Aucune marque distinctive extérieure ne pouvait faire reconnaître l'emplacement de ce trou.

Pour le retrouver, une fois que l'herbe eut poussé au-dessus du trésor, il fallait le raisonner et la boussole.

— S'il m'arrive malheur, dit le comte Albert à Towah et à Lile, vous tracerez une ligne au

à Ancenis à notre poète angevin Joachim du Bellay. Le monument sera exécuté par M. Patureaux, entrepreneur, sur les plans de M. Moriceau, architecte.

Le piédestal sera en granit bleu de Bécon, haut de 3 mètres, posé sur le vieux Port, environ à 15 mètres du boulevard Joubert, dans l'axe de la rue de l'Abreuvoir.

La statue en bronze, coulée aux Arts et Métiers d'Angers, fait 2^m10 de haut.

Le niveau du square sera de 4 mètres, plus 0^m50 de pente, au-dessus du boulevard Joubert, ce qui donnera une hauteur de 6^m60 au-dessus du boulevard.

Sur la face principale du piédestal sera gravée l'inscription suivante en lettres dorées :

JOACHIM DU BELLAY

NÉ À LIRÉ EN 1524

MORT À PARIS LE 1^{er} JANVIER 1560

Les travaux ont commencé hier 1^{er} mai et devront être finis le 14 août, l'inauguration devant avoir lieu probablement dans les premiers jours de septembre.

Le 1^{er} mai à Nantes

Hier, calme absolu dans les rues de Nantes, tranquillité parfaite, et, dans les ateliers, très peu d'absents. Aussi, les quelques réunions tenues par différentes Sociétés n'ont-elles été ni bien nombreuses, ni bien orageuses.

Presque partout les industriels ont laissé latitude absolue à ceux qui voulaient fêter le 1^{er} mai; l'immense majorité en a profité pour venir à l'atelier, comme d'habitude; c'est peut-être dans la métallurgie qu'il s'est trouvé le plus grand nombre de manifestants; encore aucune usine, croyons-nous, n'a eu à constater plus de 20 à 25 pour cent d'absences.

Les précautions qui avaient été prises pour parer à tout événement se sont donc heureusement trouvées inutiles; les brigades de gendarmerie groupées à la caserne et dans différents postes de quartiers, prêtes à monter à cheval; les nombreux agents consignés à la mairie, les troupes dans leurs quartiers n'ont point eu à paraître sur la voie publique.

Le contraire eut surpris de la part d'une population aussi sage que celle de Nantes.

Accident de chasse

On écrit de Montrichard (Indre-et-Loire) :

Le 28 avril, à sept heures du matin, trois chasseurs de Montrichard se dirigeaient ensemble vers la forêt d'Amboise pour chasser le lapin qui y pullule et cause des dégâts.

Au moment où l'un d'eux mettait son fusil en bandoulière, le canon, dirigé horizontalement à la hauteur de la ceinture de son voisin, heurta celui de ce dernier et le coup partit, atteignant au ventre le nommé Briquet, vigneron, âgé de 25 ans et père d'un enfant de trois ans.

M. Richard, aubergiste, qui passait avec une voiture, le ramena chez lui en piteux état. Le

coup a fait balle. Le ventre est troué à passer le pouce. Trente centimètres d'intestin pendent au dehors. En un point il est complètement tranché, et haché dans les parties voisines.

MM. les docteurs Bourgognon et Legros ont dû enlever toute cette portion hachée, — environ quinze centimètres, — puis recoudre les deux bouts de l'intestin.

Le malheureux Briquet a succombé après quarante-six heures d'atroces souffrances.

Les habitants du pays se souviennent qu'un M. Maindrault a été tué, autrefois, par un armerier de la ville qui tenait également son fusil en bandoulière, le canon dirigé vers son compagnon de chasse.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} mai. — Louis-Eugène-Constant Aloyau, rue de l'Île-Neuve.

DÉCÈS

Le 4^{er} mai. — Arthur-Auguste Martinet, 2 ans, rue des Capucins, 4; — Théodore Leseux, encadreur, 56 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Epilogue de l'affaire Baumont-Valet : vol de 127 fr.

Nous avons, dans l'un des derniers numéros de l'Avant-Garde, exposé tout au long le litige et défilé, devant les yeux du lecteur, le plaignant, le prévenu, les Rochard frère et sœur principaux témoins, et les auteurs du second plan. L'affaire avait été remise au 26 avril, pour un supplément d'enquête. L'enquête supplémentaire ne fournit que des incidents sans portée.

M^{me} Tourette, aubergiste à Doué-la-Fontaine, raconte que, vers 4 h. 1/2 du matin, Valet proposait à Beaumont de lui vendre sa montre moyennant 43 fr. Beaumont offrit 5 francs que Valet refusa. D'autre part, le marchand de vaches se dérobait à toute nouvelle tournée parce que son adversaire, n'ayant pas d'argent, ne pourrait payer son écot et que lui, Beaumont, n'entendait pas l'arroser à ses propres frais. C'est pourquoi, bien que Valet dit à M^{me} Tourette : « Ne craignez rien pour le paiement, je me charge de le souler à fond », l'aubergiste refusa de leur servir « la goutte ». Ils étaient, d'ailleurs, tous deux, pleins comme des bouddins.

La conviction du Tribunal est faite. En vain le défenseur de Valet invoque-t-il l'indulgence du Tribunal. Bien que son passé soit barré de deux condamnations, Valet n'est point mal noté à Vibiers où il habite avec sa femme et ses enfants. Sa conduite est régulière, irréprochable même, si l'on en croit les certificats des personnes qui l'emploient.

Valet est, malgré les efforts de son avocat, condamné à trois mois et un jour de prison.

Autre voleur

Miteux. Un vilain nom prédestiné à la misère. Qu'a-t-il fait ? Beaucoup de choses reprehensibles suivant la loi ; son dossier est illustré de onze condamnations.

En novembre dernier, il volait à Fontevault une couverture de cheval ; il volait au village des Roches un tablier et des bas qu'une femme du pays avait étalés dans son jardin pour les sécher après une lessive.

Sur la plainte formulée par les parties lésées, la gendarmerie de Fontevault perquisitionna dans une cave louée par Miteux au village des Roches, et y découvrit une malle bondée d'effets, de linge, de vêtements, d'objets divers qu'il prétendit avoir acheté comptant de divers inconnus.

Les inconnus ne « prennent » pas devant le Tribunal qui inflige à Miteux quatre mois de prison.

Entre époux

Motard habite le Clos-Bonnet, et sa femme plaide en divorce contre lui. Quelle est la profession de Motard ? Je ne m'en souviens pas au juste ; mais je sais qu'il formait, vendredi dernier, opposition à un jugement par défaut du 6 avril lui décernant huit jours de prison pour de formidables roulées administrées à son épouse, parce qu'elle ne trempait pas la soupe à temps. Lui, il s'est chargé de tremper les soupes retardataires sur le dos de M^{me} Motard.

Une ordonnance rendue par M. le Président, lors des préliminaires du divorce, lui interdisait de pénétrer chez son épouse. Il enfreint l'ordonnance, passe pardessus un mur sous prétexte de recouvrer des effets lui appartenant et il assaisonne le prétexte d'une volée dans laquelle il met en lambeaux les vêtements de la pauvre femme qui criait désespérément « Au secours ! » Il est vrai qu'il prétend avoir reçu de son fils, à l'instigation de la mère, un coup de trique entamant son crâne ; et le fils pourrait bien, dans le cas cité, n'avoir fait que son devoir.

Le Tribunal confirme le jugement dont appel, sous bénéfice, au profit de Motard à la main leste, de la loi Béranger.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte (13-14 mai 1894)

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1^o Les billets aller et retour, à prix réduits, qui seront délivrés au conditions du tarif spécial G. V. n^o 2, les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 mai, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du jeudi 17 mai ;

2^o Les billets dits de bains de mer qui, aux

de défense : une palissade, un fossé profond et le rempart en troncs d'arbres.

Le comte, assisté de Towah et de Lile, soutint là-dedans un siège de cinq nuits. Les Golden-daggers se retiraient au point du jour, emportant leurs morts.

Leur rage était au comble. Ils criaient avant de s'éloigner :

— C'est la nuit prochaine que tu seras coupé par morceaux !

La sixième nuit, les Golden-daggers parvinrent à incendier la hutte. Ils avaient perdu leur mayor et douze hommes.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 29 Avril 1894

Versements de 109 déposants (26 nouveaux) 43,435 fr. 60

Remboursements, 26,453 fr. 44

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Mai 1894

3 0/0 100 1/2
3 0/0 amortissable 100 »
3 1/2 106 70

termes du § 1^{er} du tarif spécial G. V. n^o 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 11 mai inclus au dimanche 20 mai inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;

Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre (vid La Flèche et Angers), de Jumelles-Brion à Saumur (vid Saumur) ;

De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, vid Tours ;

De la ligne de Nantes à Châteaubriant ;

De la ligne de Questembert à Ploërmel ;

De la ligne d'Auray à Pontivy ;

De la ligne de Savenay à Auray

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 22 mai.

FAITS DIVERS

Accident d'escrime

Dimanche, vers neuf heures, à Bordeaux, après la rentrée des jeunes gens du cours préparatoire de Saint-Cyr au lycée, deux d'entre eux, L... et G..., s'amuserent à faire de l'escrime dans une salle d'études.

L'assaut durait depuis quelques instants, lorsque le fleuret de L... passa entre les mailles du masque de G... et l'atteignit à l'angle interne de l'orbite de l'œil droit ; l'arme, sans toucher l'œil, s'enfonça profondément et atteignit la matière cervicale. Le malheureux G... s'affaissa comme une masse ; on le transporta à l'infirmerie du lycée et, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il expira une heure après.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mercredi, 2 h. du soir.

La soirée du 1^{er} mai à Paris

Le calme de la journée s'est continué le soir.

Dans différentes réunions, des orateurs, plus bruyants que sincères, se sont fait entendre. Parmi ceux-ci, M^{me} Paule Mink, M^m Le-grand, Caumeau, Toussaint et Calvinhac ont été applaudis par 200 personnes, salle du Progrès.

Une seule arrestation à signaler, à la sortie d'une réunion, salle du Commerce.

En somme, calme plat partout, aussi bien à Paris qu'en province.

Grand incendie à Toulon

Cette nuit, à Toulon, dans la scierie faisant partie des grands ateliers de construction navale dépendant de l'arsenal du Mourillon, a éclaté un terrible incendie dont les dégâts sont, approximativement, évalués à quatre ou cinq millions.

La cause du sinistre est inconnue. On ouvre une enquête.

HAVAS.

Magasin de la PETITE-JEANNETTE

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans,

informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de plastrons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

cordeau, de la hutte au centre du barrage ; puis vous vous rendez avec la boussole au pied du Soldier...

Le Soldier était une haute roche blanche qui s'élevait à deux cents pas de la hutte en tirant vers l'ouest.

De loin, cette pierre avait la forme d'une sentinelle immobile, ce qui lui avait fait donner ce nom du Soldat.

— Une fois sous le Soldier, poursuivit le comte, vous pointerez la boussole et vous tracerez une seconde ligne, selon la direction du compas. A l'endroit où cette seconde ligne coupera la première, vous fouillerez et vous trouverez mon or.

Lile pleurait. Towah mit la main sur son cœur.

— Maître, quand vous ne serez plus là, dit-il, Towah aura-t-il besoin d'or ? Towah ne sait plus vivre que de la vie de son maître.

— Si je mourais, répliqua le comte, Towah vivrait pour exécuter mes dernières volontés.

Les yeux de l'Indien brillèrent.

— Et pour vous venger ! ajouta-t-il.

— Ecoutez-moi bien tous deux, reprit le comte ; ma dernière volonté, la voici : de l'autre côté du continent américain, dans la ville

de Baltimore, j'ai laissé tout ce que j'ai de cher au monde : une jeune fille qui sera ma femme, s'il plaît à Dieu. Cer or lui appartient : c'est pour elle que je l'ai conquise. La route est longue d'ici jusqu'à Baltimore, mais vous la ferez.

— Nous la ferons ! dirent à la fois Towah et Lile.

— Vous demanderez dans la ville la veuve du député Talbot ; vous frapperez à la porte de sa maison et vous direz à sa fille, qui est ma fiancée : « Ellen, Albert est mort pour vous, et ceci est à vous. »

Ces précautions furent d'abord inutiles ; les Golden-daggers se tinrent en repos pendant plus de six mois. Mais une nuit que le comte dormait après sa journée de travail, il fut réveillé par un bruit léger.

Lile était à son chevet.

— Maître, dit-elle, prenez votre carabine.

Le comte sauta sur ses pieds ; un coup de feu retentit. Towah était déjà aux meurtrières : il venait d'abattre un Couteau d'or au moment où celui-ci attaquait les palissades à coups de hache.

Lile saisit la troisième carabine.

La hutte avait maintenant une triple ligne

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième.

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN 2 LOTS,

DU

DOMAINE

DE LA

MARCHANDERIE

ET

De la Ferme

DE LA

MARCHANDERIE

Commune d'Allonnes (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le

Samedi 26 mai 1894, à l'au-

dience des criées du Tribunal

civil de Saumur, au Palais de

Justice dite ville, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-

tientra :

Que par suite de la surenchère du

sixième, faite conformément à la loi

par M. Claude-Joseph-Jules Jacoulet,

chevalier de la Légion d'honneur, vétérinaire

en premier à l'École de cavalerie de

Saumur, demeurant au Pont-Fouchar-

d, commune de Bagneux (Maine-et-Loire), sur

le montant de l'adjudication qui a été faite

à M. Tabureau, docteur-médecin à Allon-

nes, moyennant le prix de onze mille deux

cents francs, d'une maison et ses dépendances,

formant le premier lot de l'enchère,

suivant procès-verbal d'adjudication dressé

le premier avril mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par M^e Denieau, notaire à Allon-

nes, moyennant le prix de onze mille deux

cents francs, d'une maison et ses dépendances,

formant le premier lot de l'enchère, en son

vivant propriétaire à Allonnes, décedée le

vingt-six octobre mil huit cent quatre-

vingt-trois, poursuivie à la requête de Ma-

dame Granry ci-après nommée.

Et aussi par suite de la surenchère du

sixième, faite par M. Jacoulet, sus-

nommé, sur le montant de l'adjudication

qui a été faite à M. Joussetin, expert à

Vivy, moyennant le prix de vingt-neuf mille

francs de la ferme de la Marchanderie, si-

tuée commune d'Allonnes, formant le

deuxième lot de l'enchère du procès-verbal

sus-relaté.

Ladite surenchère, validée par jugement

du Tribunal civil de Saumur, du vingt-huit

avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

A la requête de M. Claude-Jules-Joseph

Jacoulet, chevalier de la Légion d'honneur,

vétérinaire en premier à l'École de cavalerie

de Saumur, demeurant au Pont-Fouchar-

d, commune de Bagneux (Maine-et-Loire), su-

renchérisseur.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN,

exercant près le Tribunal civil de Saumur,

demeurant dite ville, 8, rue Cendrière,

lequel se constitue et occupera pour lui

sur la présente poursuite de vente et ses

suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Madeleine Bourrée, épouse de

M. Adolphe Granry, propriétaire, et de ce

dernier pour l'assister et autoriser, demeurant

ensemble à la Fosse-de-Tigné (Maine-

et-Loire), Madame Granry, légataire uni-

verselle de la succession de Madame veuve

Bizouiller, sus-nommée, mais sous bénéfice

d'inventaire seulement, aux termes d'une

déclaration faite au greffe du Tribunal civil

de Saumur, le trente janvier mil huit cent

quatre-vingt-quatorze, ladite dame prise en

ladite qualité et comme ayant poursuivi la

vente.

Ayant pour avoué constitué M^e ANDRÉ

POPIN, sus-nommé,

2^o M. Tabureau, docteur-médecin, de-

meurant à Allonnes (Maine-et-Loire) ;

3^o M. Joussetin, expert, demeurant à

Vivy ;

MM. Tabureau et Joussetin, pris au nom

et comme adjudicataires surenchérés des im-

meubles ci-après désignés.

Ayant pour avoué constitué M^e BARON,

Il sera aux jour, lieu et heure sus-indi-

qués, procédé à la vente aux enchères pu-

bliques, sur surenchère du sixième, au plus

offrant et dernier enchérisseur, en deux

lots des biens ci-après désignés.

La vente aura lieu aux clauses et condi-

tions du cahier des charges dressé par

M^e Denieau, notaire à Allonnes, en exécution

d'un jugement rendu sur requête par le

Tribunal civil de Saumur, le quinze fé-

vrier mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

dont un extrait a été déposé au greffe dudit

Tribunal, sauf les modifications et dire

qui peuvent y être insérées.

DESIGNATION

Commune d'Allonnes

Domaine de la Marchanderie

PREMIER LOT

Une maison de maître, sise à la Mar-

chanderie, composée au rez-de-chaussée

d'un grand salon, d'un vestibule avec large

escalier, salle à manger, une autre chambre

à coucher, autre escalier et une chambre

entresol ; au premier étage : quatre cham-

bres, dont deux à feu, deux cabinets, un

petit salon avec deux cheminées, palier,

deux autres chambres à feu, et deux cabi-

nets. Deux chambres froides, salle de bil-

lard avec cheminée, palier et fruiterie, gre-

nier sur le tout.

Un autre corps de bâtiment à la suite et à

l'est du précédent.

En retour d'équerre des précédents, un

autre corps de bâtiment, comprenant une

cuisine, un cabinet de travail, une salle à

manger, un serre-bois, une écurie, une re-

mise fermée, grenier sur le tout ; cour,

jardin, pièce d'eau et pré, contenant en-

viron quarante-quatre ares cinquante ce-

ntiares, et joignant du levant, du nord et du

couchant des dépendances de la ferme et

du midi la route de Saumur à Bourgneil.

De l'autre côté de la route, en face de la

maison, se trouve et fait partie de ce lot,

une petite longe de terrain affié de peu-

piers, d'une contenance de treize ares cin-

quante-huit centiares.

Mise à prix : 13,079 fr. 95

DEUXIÈME LOT

Ferme de la Marchanderie, exploitée par

M. Auguste Mallier, comprenant :

1. Un corps de bâtiment, composé de :

une boulangerie, une chambre à cheminée,

une chambre froide, greniers sur le tout,

une écurie aux vaches, une écurie aux che-

vaux, un cellier, grenier au-dessus, cinq

toits à poutres, une petite chambre, le tout se

tenant, une grange dans laquelle se trouvent

deux caves et un pressoir, un cellier à

côté, cour, jardin et terre, le tout d'une

contenance totale de trente ares.

2. Au tenant des bâtiments ci-dessus dé-

signés, un morceau de terre, appelé la

Bonde, d'une contenance de deux hectares

soixante-quinze ares.

Le tout, joignant au levant M. Pelletier et

M. Poisson, du nord M. Turpin et le ruis-

seau, du couchant le pré ci-après et le jar-

din de la maison de maître, du midi la

route.

3. Un pré, appelé le Pré de la Bonde,

contenant un hectare trente-sept ares, jo-

ignant de toute part Madame Bizouiller et

le ruisseau.

4. Une parcelle de terre, affiée de rang-

ées de ceps de vigne, appelée le Verger,

contenant environ un hectare soixante-cinq

ares, joignant du midi la route, du nord le

pré ci-dessus, du levant le jardin de la mai-

son de maître, du couchant le chemin de

Recouvrance.

5. Une autre parcelle de terre, située de-

vant la maison, dite de la Marchanderie,

affiée en partie de rangées de ceps de vigne,

contenant environ deux hectares vingt ares,

joignant du couchant Madame de Lassat,

du levant Madame Moriceau, du nord la

route, du midi Madame Bizouiller.

6. Un morceau de terre, appelé les Tri-

bouillères, contenant environ dix-huit ares,

joignant du nord Mabileau, du levant Des-

haies, du midi Hervé, du couchant Ory et

autres.

7. Un morceau de terre affié de rangées,

contenant environ dix-huit ares, appelé les

Jouanneaux, joignant du levant Dufrou, du

nord le chemin, du midi Bourreau et du

couchant Millerand.

8. Un pré, appelé les Souchets, contenant

environ quarante-quatre ares, joignant du

levant Duperray, du midi Le Pelletier, du

couchant David et du nord la boire.

9. Un autre pré, appelé les Montais, con-

tenant environ quarante-huit ares, jo-

ignant du nord Delanoue, du levant Guio-

mard, du midi Madame Morisseau, du

couchant Ory.

10. Un morceau de terre, appelé le Pot,

contenant environ un hectare, joignant du

nord et du levant Ory, du midi la boire et

du couchant Mornos.

Mise à prix : 83,867 fr. 65

TOTAL des

Mises à Prix 46,947 fr. 50

Nota. Il y aura faculté de réunion des deux

lots et il est ici déclaré, conformément à

l'article 696 du Code de procédure civile, mo-

difié par la loi du vingt et un mai mil huit

cent cinquante-huit, que tous ceux du chef

desquels il pourrait être pris des inscriptions

pour raison d'hypothèques légales, de-

ront les faire inscrire avant la transcription

du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à

Saumur, 8, rue Cendrière, pour-

suivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de

Saumur, où est déposé le cahier

des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le trente avril mil huit cent

quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai

mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio

case Reçu un franc quatre-vingt-huit

centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de M^e G. MÉMIN, commis-

saire-priseur à Saumur, et de

M^e MARCOMBRE, huissier à

Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

A SAUMUR, place de la Bilange,

Le dimanche 5 mai 1894.

A une heure de l'après-midi, par

suite de saisie sur le sieur Pi-

ronneau.

IL SERA VENDU :

Une grande tente à usage de salle

de bals et de banquets, avec ses

accessoires, et comprenant notam-

ment :

Douze panneaux formant le par-

quet ;

Charpente, pignons, fronton ;

Entourages, bâche de couverture.

Par le ministère de M^e G. MÉMIN,

commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 10

0/0 en sus.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à

Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1^{er} Le Château de la Gaudi-

nière, situé à un kilomètre du bourg

d'Allonnes, et à onze kilomètres de

Saumur, avec ferme de la Basse-

Cour, le tout dans un parc de 19

hectares environ, clos de murs ;

Vignes, belle futaie et prés ;